



## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Hérault  
Canton de Murviel lès Béziers

### Séance ordinaire du mercredi 28 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Pailhès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18 h,

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Procurations	2
Votant	15
Date de la convocation	22/10/2020

**Président** Robert SOUQUE.  
**Présents** AVARGUEZ Jean-Michel, BADUEL Didier, CHARPENTRAT Audrey, DUPUIS Jean-Marc, ELZO Virginie, GARCIA Pierre-Alain, GENEVET Romain, GERARD Alexandre, GROUSELLE Didier, HOSTE Guillaume, MALRIC Alain, PEREZ Hélène,  
**Absents ayant donné pouvoir** CARQUET Sonja à SOUQUE Robert, RUIZ Christelle à MALRIC Alain  
**Secrétaire de séance** GENEVET Romain

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de faire une minute de silence en hommage à Samuel PATY

**Délibération : Monsieur le Maire,**  
**2020/39 : PARKING Chemin de la Chapelle : approbation nom**

**Informe** l'assemblée que le parking communal Chemin de la Chapelle étant terminé, il convient de lui attribuer un nom.

**Propose** le nom : PARKING DES OLIVIERS

**Voté à l'unanimité**

**2020/40 : APPROBATION RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39 :  
**INFORME** les conseillers que, chaque année avant le 30 septembre la communauté de communes est chargée de transmettre un rapport retraçant l'activité de d'EPCI à chacune des communes membres accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire auprès de son Conseil Municipal en séance au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires sont entendus

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019.

**Voté à 14 voix Pour 1 abstention**

**2020/41 : RETROCESSION CASE DANS LE COLUMBARIUM COMMUNAL**

**INFORME** les conseillers que Madame JORDANO Marie-Claire née BENOIT, titulaire d'une concession d'une case de columbarium n° 9 dans le cimetière communal a manifesté par courrier son souhait de rétrocéder cette concession à la commune, à titre gracieux.

Cette concession a été acquise le 19/07/2013, et est libre de toute occupation.

**DEMANDE** aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande

**Voté à l'unanimité**

### **2020/42 : VENTE PARCELLE D 39 RUE DES CEVENNES**

**VU** la demande de Monsieur Patric PETIT-BELLEVILLE en date du 16/07/2020 demandant l'achat de la parcelle D 39 Rue des Cévennes appartenant à la commune, d'une superficie de 131 m<sup>2</sup> et jouxtant son jardin ;

**VU** l'avis des domaines en date du 20/08/2020 sur la valeur vénale de ce bien, et établit à 60 €/m<sup>2</sup> avec une marge de +/- 10 % ;

**VU** l'accord de principe de Monsieur Patric PETIT-BELLEVILE pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 10 375 € (dix mille trois cent soixante-quinze euros)

**DEMANDE** aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande et précise que cette parcelle sera frappée d'une servitude de NON AEDIFICANDI (interdiction de construire) à l'exception d'aménagement d'un jardin et d'un puit.

**Voté à l'unanimité**

### **2020/43 : HERAULT ENERGIES : convention pour la collecte et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17 ;

**VU** la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15 ;

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application ;

**VU** le décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

**VU** le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

**VU** le projet de convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES ;

**Considérant** la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations technique, notamment l'éclairage public ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la collectivité pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

**AUTORISE** ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E auprès d'un obligé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec Hérault Energies.

**Voté à l'unanimité**

### **2020/44 : CHEMIN DES FLEURIDES : approbation document arpentage**

**Expose** aux membres du conseil municipal qu'il convient d'approuver le plan de division sur la parcelle D 461 lieudit Chemin des Fleurides, tel qu'établi par SELARL de géomètre expert GASQUEZ – 80 impasse Nicolas Joseph Cagnot 34500 BEZIERS, et joint à la présente délibération.

Monsieur DUPUIS se retire avant le vote, étant partie prenante dans cette décision

**Voté à l'unanimité**

**2020/45 : DM N° 4 : opération 231 MISE EN SECURITE ACCES ECOLES**

Article	Désignation Opération	Recettes Dépenses Fonctionnement Investissement	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
2315/231	Mise en sécurité accès écoles	I/D		41 000.00
1323/231	Subvention Département	I/R		20 000.00
020	Dépenses imprévues	I/D	1 000.00	
2188/221	Matériel	I/D	6 000.00	
2315/228	Bâtiments Communaux	I/D	1 000.00	
040/215	Agrand Accessibilité Ecoles	I/D	13 000.00	
042	Opération d'ordre	F/R	13 000.00	
011	Charge à caractère général	F/D	6 300.00	
022	Dépenses imprévues	F/D	5 000.00	
65	Autres charges gest° courante	F/D	1 200.00	
67	Charges exceptionnels	F/D	500.00	

**Voté à l'unanimité**

**2020/46 : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rappelle** au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

**Propose** d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Pailhès comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 8 octobre 2020, suite à démission de l'agent

**Voté à l'unanimité**

**Séance levée à 18 h 23**